Procès-verbal
Assemblée Générale du 23 mai 2023

La séance est présidée par Monsieur Marc BARVAIS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Elle débute à 18 heures et 30 minutes.

Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée en désignant aux fonctions de :
Scrutateurs :

- Grégory Cardarelli CPAS de La Louvière
- Guy Nita Hygéa

Secrétaire : Monsieur Frédéric RASIC, Directeur général de l'intercommunale iMio.

L'Assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le Président précise que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par la poste le 15 mars 2023 à chaque membre affilié.

Le nombre de voix représentées est de 9.009 soit 51% du total des voix existantes.
La liste des présences est justifiée en annexe.

Le quorum de présence prévu à l'article 14 des statuts est atteint, l'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation les délégués de chaque commune rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des voix attribuées à l'associé qu'il représente.

Le Président expose encore qu'en application de l'article L1523-9 du même code, les décisions de l'assemblée générale sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents.

1 Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie ainsi que des nouveaux produits iMio pour 2023 est faite en séance.

Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.

2 Présentation et approbation des comptes 2022 et du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 95 et 96 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a établi son rapport de gestion.

Il est parcouru en séance. L'assemblée générale en prend acte.

L'assemblée générale a pris connaissance des comptes arrêtés par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe).
Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant :
Suffrage valablement exprimé : 9.008,58 voix
Votes exprimés :

- 8.594 voix POUR
- 0,05 voix CONTRE
- 414,53 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise de même que la majorité des voix des associés communaux présents.

Le point est adopté.

3 Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 91 à 107 du Code des Sociétés, le rapport de notre collège des réviseurs est présenté.
Celui-ci établit qu'il n'y a aucune réserve sur les comptes 2022 présentés à l'Assemblée Générale.
L'assemblée générale en prend acte.

4 Décharge aux administrateurs.

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des membres des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe).
Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant :
Suffrage valablement exprimé : 9.008,58 voix
Votes exprimés :

- 8.594 voix POUR
- 0,05 voix CONTRE
- 414,53 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise de même que la majorité des voix des associés communaux présents.
Le point est adopté.

5 Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes.

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.
Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe).
Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant :
Suffrage valablement exprimé : 9.008,58 voix
Votes exprimés :

- 8.594 voix POUR
- 0,05 voix CONTRE
- 414,53 abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise de même que la majorité des voix des associés communaux présents.
Le point est adopté.

Par le Comité :

Marc Barvais,

Président

Frédéric Rasic,

Secrétaire